

- Mettre en oeuvre une comptabilité énergétique des bâtiments des intercommunales.
- Moduler les primes octroyées aux particuliers en fonction du revenu et coordonner au sein d'Energie Brabant wallon les prêts FRCE (fonds de réduction du coût de l'énergie) et l'information sur les Ecopacks de la Région wallonne.
- Subsidier la formation d'éco-guides, c'est-à-dire, comme pour les formateurs au compostage, les personnes qui peuvent aider leurs voisins à mieux gérer l'énergie.
- Solliciter, par exemple, les sociétés de logement social actives en BW à améliorer les logements et soutenir un programme d'isolation des maisons en location. Pour les logements sociaux en acquisition, développer un système de prêt à l'isolation avec tiers payant pour les propriétaires.
- Elaborer puis exécuter une stratégie de production d'énergie renouvelable d'échelle supérieure à celle des particuliers (notamment la biométhanisation) et y favoriser l'aspect citoyen (éolien citoyen).
- Organiser un marché groupé pour les communes qui veulent réaliser une thermographie des bâtiments de leur territoire (et les subsidier dans la mesure où les communes organisent le relais vers les habitants).
- Insérer, dans le programme existant des diverses sections d'enseignement technique, une (in)formation sur les matériaux isolants écologiques, l'étanchéité à l'air, la pose de panneaux photovoltaïques et thermiques, la nouvelle législation PEB (performance énergétique des bâtiments), etc. et développer de nouvelles formations en lien avec les alliances emploi-environnement de la Région wallonne.
- Réaliser un plan lumière provincial et soutenir des plans lumières communaux pour améliorer la gestion des éclairages publics (consommation, réduction d'éclairage du sol, suppression de points lumineux peu utiles).

2. Gestion des déchets

Un Brabançon produit environ 160 kg de déchets ménagers (hors PMC, verre, encombrants, etc.) par an. Parmi ces déchets, plus de 60 % seront incinérés, 20 % terminent en décharge et le reste fait l'objet d'un compostage ou d'une valorisation en biométhanisation.

Pour l'instant, il n'y a malheureusement pas de collecte des déchets organiques des ménages, ni de réflexion sur la réduction de la quantité de déchets. A Liège ou à Namur, un système de poubelles à puce pesées pour le tout-venant et l'organique a été mis en place. La moyenne tombe là à 80 kg/hab/an de déchets tout-venant et 40 kg/hab/an de déchets organiques biométhanisables. C'est beaucoup mieux qu'en Brabant wallon, où des progrès doivent être faits.

- Promouvoir une gestion des déchets efficace et concertée entre Communes, Province et Région.
- Au-delà de la simple gestion des déchets, diminuer la quantité produite grâce à différents outils : information, sensibilisation de la population, mais aussi promotion des ressourceries, du recyclage, et de l'usage des biens de consommation durables. Développer et proposer aux communes des campagnes efficaces.
- Produire au maximum 100 kg/hab/an de déchets tout-venant et ne plus collecter d'organiques dans ces déchets. Il est possible d'atteindre ces objectifs avec un système de poubelles pesées pour le tout-venant et l'organique. Les déchets organiques peuvent être valorisés par exemple à la tour de biométhanisation d'Havré.
- Sur le long terme, développer les alternatives à l'incinération et construire à terme un plan de sortie de l'incinération des déchets. En effet, cette technique présente un certain nombre d'inconvénients : pollution de l'air, coûts d'exploitation, dévalorisation des filières de ressourceries et de collectes des déchets organiques, effet d'appel, etc.
- Au delà des déchets ménagers, travailler sur la problématique des déchets industriels en implantant dans les entreprises l'approche en cycle fermé de la matière et l'approche « du berceau au berceau » (cradle to cradle).